

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **13 février 2023 à 19 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6, mairesse suppléante
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - 3.2. Séance extraordinaire du 8 février 2023
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption du règlement
 - 4.2. Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-A-84 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat
 - 5.3. Société Plan de Vol inc. - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Augmentation salariale des étudiants
 - 6.3. Transaction de fin d'emploi - entente de départ
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Liste des engagements
 - 7.3. Assurances générales - avenant
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Acquisition de mobilier et d'équipements de secrétariat - Service des travaux publics - affectation budgétaire

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

- 9.2. Fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford - contrat
- 9.3. Fourniture d'un véhicule Ford Transit 2020 - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Comité des lacs - nominations
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. - nomination d'un responsable
 - 11.2. Achat de matériel pour production de cartes Accès, Expérience et Découverte - autorisation de dépense
 - 11.3. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Fourniture d'habits de combat - contrat
 - 12.2. Demande d'aide financière - formation pompier I
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. L'Écluse des Laurentides - contrat de service de travail de rue 2023
 - 13.2. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente promotion touristique 2023-2025
 - 13.3. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux accueil touristique 2023
 - 13.4. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - nomination
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mot d'ouverture de madame la conseillère Guylaine Lyras.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 02.

CA23 02 020

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 02 021

3.1. Séance ordinaire du 16 janvier 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 janvier 2023, tel que déposé, en modifiant la résolution Dépôt CA23 01 (6.1) :

- modifier le nom de d'« Antoine Lopes » par « Antonie Lopes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 022

3.2. Séance extraordinaire du 8 février 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 février 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Sylvie Vaillancourt.

4. RÈGLEMENTS

CA23 02 023

4.1. Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu des modifications apportées entre le projet déposé et le règlement soumis qui consistent à retirer la limite de temps d'intervention pour les membres du conseil et augmenter à 3 minutes le temps alloué pour poser une question;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Roxanne Lacasse.

CA23 02 024

4.2. Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à inclure le conseil local du patrimoine.

CA23 02 025

4.3. Règlement (2023)-A-84 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis - adoption de règlement

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2023, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-84 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Sylvie Vaillancourt.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA23 02
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA23 02 026

5.2. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré à PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2023, au montant total de 114 651 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

Progiciel	Montant (taxes en sus)
Financier - AccèsCité Finance	42 329 \$
En ligne - AccèsCité UEL	5 566 \$
Territoire - AccèsCité Territoire	40 254 \$
Cour - Unicité et BD et BIA	10 319 \$
Première Ligne	6 022 \$
Modernisation des financiers	7 003 \$
Comptes de taxes en ligne	1 579 \$

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

Permis en ligne	1 579 \$
-----------------	----------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 027

5.3. Société Plan de Vol inc. - contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-00-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré, à Société Plan de Vol inc. le contrat d'entretien, d'hébergement et de soutien du progiciel Idside - Conseil d'administration sans papier, pour l'année 2023, au montant de 6 341 \$, taxes en sus, avec deux périodes de renouvellement d'un an et dont le montant sera ajusté selon l'IPC, le tout conformément au contrat n° 2022-252.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA23 02
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service de sécurité incendie					
2022-59	Mme Maygan Provost	Régulier	Pompier périphérique	17 janvier 2023	Caserne 54 (Lac-Supérieur)
2022-59	M. Gabriel Lemay	Régulier	Pompier périphérique	17 janvier 2023	Caserne 54 (Lac-Supérieur)
2023-07	M. Julien Lefebvre	Régulier	Pompier périphérique	23 janvier 2023	Caserne 55 (Mont-Blanc)
Service des communications et relations citoyennes					
2023-05	Mme Julie Martel	Temporaire	Commis-réceptionniste	23 janvier 2023	14 semaines
Service des travaux publics					

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

2023-11	M. Francis Desjardins	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	13 février 2023	37 semaines
---------	-----------------------	------------	------------------------------------	-----------------	-------------

CA23 02 028

6.2. Augmentation salariale des étudiants

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants doit être majorée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'adoption de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2023 et d'embaucher des étudiants au taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 029

6.3. Transaction de fin d'emploi - entente de départ

Considérant les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 1234 et que les sommes à verser soient payables par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (80 %) et de l'agglomération (20 %) conformément au *Règlement 2005-A-01* décrétant les règles applicables aux actes mixtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 02 030

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 413 569,15 \$ et pour le mois de janvier 2023 au montant de 198 277,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras.

CA23 02 031

7.2. Liste des engagements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 287 162,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 032

7.3. Assurances générales - avenant

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que FQM Assurances est, depuis le 1^{er} mars 2021, le distributeur exclusif des produits d'assurances de la MMQ, ainsi, FQM Assurances est maintenant responsable de la facturation pour tous les renouvellements et les avenants émis à compter du 1^{er} mars 2021;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

CONSIDÉRANT que la Ville a attribué par la résolution CA22 10 223 le contrat d'assurances générales à la FQM pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'augmentation de valeur des immeubles qui est de l'ordre de 40 %;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner l'offre de FQM Assurances au montant de 69 178 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-XXX-XX-420), pour l'avenant couvrant la majoration de 40 % des valeurs assurables des immeubles appartenant à la Ville, couvrant la période du 2 décembre 2022 au 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA23 02 033

9.1. Acquisition de mobilier et d'équipements de secrétariat - Service des travaux publics - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT les besoins logistiques associés au nouveau poste de commis-secrétaire au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 4 000 \$, taxes en sus, projet 2023-08, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %), pour l'acquisition et l'installation de mobilier et d'équipements informatiques et téléphoniques pour le nouveau poste de commis-secrétaire au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 034

9.2. Fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de deux véhicules utilitaires sport hybride Ford, soit un pour le Service de sécurité incendie et un pour le Service des travaux publics, et que celle-ci a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Machabée Automobiles inc.	84 988 \$
Alliance Ford inc., concessionnaire de Mont-Tremblant	86 818 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Machabée Automobiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford, au montant total de 84 988 \$, taxes en sus, soit :

- un véhicule pour le Services des travaux publics, au montant de 42 494 \$, taxes en sus (projet 2023-10), payable par les fonds de roulement de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans;
- un véhicule pour le Service de sécurité incendie, au montant de 42 494 \$, taxes en sus (projet 2023-11), payable par le fonds de roulement de l'agglomération et remboursable par le fonds d'administration d'agglomération sur une période de 3 ans;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

le tout conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2007-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 035

9.3. Fourniture d'un véhicule Ford Transit 2020 - contrat

CONSIDÉRANT les besoins logistiques associés aux deux nouveaux postes de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré, à Alliance Ford inc., concessionnaire de Mont-Tremblant, le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford Transit 2020 au montant de 51 900 \$, taxes en sus (projet 2023-09), payable par les fonds de roulement de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, le tout conformément aux conditions convenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

CA23 02 036

10.1. Comité des lacs - nominations

CONSIDÉRANT le *Règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil*;

CONSIDÉRANT la résolution CA22 11 245 modifiant la structure du comité des lacs pour inclure un représentant de l'association qui représente le plus grand nombre de riverains pour chaque lac du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que seules les associations officiellement reconnues par la Ville peuvent siéger sur le comité;

CONSIDÉRANT que chacune des associations de lacs du territoire admissible à siéger sur le comité a fourni une résolution dûment signée par leur conseil d'administration afin de nous signifier le représentant désigné;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer à titre de représentants des associations de lacs de la Ville de Mont-Tremblant pour un mandat de deux ans, soit du 20 février 2023 au 20 février 2025, les personnes suivantes :

- Monsieur Paul Labrecque, à titre de représentant de l'Association des propriétaires des lacs Bessette, Desmarais et Gélinas inc;
- Monsieur Jean-Pierre Hamel, à titre de représentant de l'Association de protection du lac Dufour inc.;
- Monsieur Alain Couturier, à titre de représentant de l'Association des propriétaires du lac Duhamel;
- Monsieur Sylvain Laflamme, à titre de représentant de l'Association de protection du lac Forget inc.;
- Madame Diane de Bellefeuille, à titre de représentante de l'Association de protection du lac Fortier, sous réserve de l'obtention de leur enregistrement au Registraire des entreprises du Québec;
- Madame Christine Lacas, à titre de représentante de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Gauthier (A.P.E.L.);
- Madame Stéphanie Lambert-Obry, à titre de représentante de l'Association du lac Lamoureux et Madame Elisabeth Papineau à titre de remplaçante;
- Monsieur Patrick Vachon, à titre de représentant de l'Association des résidents du lac Mercier inc.;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

- Monsieur Jonathan Dorval, à titre de représentant de l'A.P.E.L. Ouimet association protection environnement lac Ouimet;
- Madame Annette Pankrac, à titre de représentante de l'Association des propriétaires du lac Tremblant inc.;
- Monsieur Rickson Outhet, à titre de représentant de l'Association de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources de la partie nord du lac Tremblant (Préservation Lac-Tremblant-Nord).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CA23 02 037

11.1. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. - nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides inc. ont conclu une entente de services qui se renouvelle automatiquement d'année en année depuis sa signature en 2011;

CONSIDÉRANT la résolution CA22 02 043 qui nomme madame la conseillère Guylaine Lyras, à titre de représentante élue de la Ville;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la communication entre le CRSBP des Laurentides inc. et la Ville il y a lieu de nommer une personne responsable pour traiter des dossiers relativement aux bibliothèques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer le coordonnateur au Service de la culture et des loisirs, monsieur Félix Gauthier, à titre de personne responsable des dossiers bibliothèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 038

11.2. Achat de matériel pour production de cartes Accès, Expérience et Découverte - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT la demande élevée de production de cartes Accès et Expérience permettant de participer aux activités et de bénéficier des installations de la Ville à tarif réduit;

CONSIDÉRANT que le Centre sportif Mont-Tremblant et le Complexe aquatique Mont-Tremblant sont des infrastructures municipales ouvertes 7 jours sur 7 dont la gestion des opérations est confiée en sous-traitance par le contrat TP-2022-1009-01;

CONSIDÉRANT l'article 66.1 du contrat qui stipule que l'adjudicataire doit émettre des cartes citoyennes à la demande de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'autoriser le Service de la culture et des loisirs à procéder à l'achat du matériel nécessaire à la production des cartes Accès, Expérience et Découverte aux comptoirs d'accueil du Centre sportif Mont-Tremblant et du Complexe aquatique Mont-Tremblant pour un montant maximal de 11 906 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-701-90-670), le tout payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (50 %) et de l'agglomération (50 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

CA23 02 039

11.3. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	7 juillet et 4 août 2023	Plage du lac Mercier
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	18 août et 1 ^{er} septembre 2023	Parc au Fil-de-l'Eau
Noël magique	Ville de Mont-Tremblant	26 novembre 2023	Parc au Fil-de-l'Eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA23 02 040

12.1. Fourniture d'habits de combat - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'habits de combat pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Équipements Incendies C.M.P. Mayer inc.	51 840 \$
Aréo-Feu Ltée	64 080 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Équipements Incendies C.M.P. Mayer inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de 15 habits de combat, au montant de 51 840 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2023-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 041

12.2. Demande d'aide financière - formation pompier I

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel qui a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de 3 pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA23 02 042

13.1. L'Écluse des Laurentides - contrat de service de travail de rue 2023

CONSIDÉRANT que certaines personnes du territoire vivent des problèmes d'exclusion sociale, d'isolement, de pauvreté, de marginalisation, de toxicomanie, de décrochage, de santé physique ou mentale, de détresse psychologique, ou tout autre problématique affectant leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil d'agglomération octroie un contrat de service à l'organisme L'Écluse des Laurentides pour effectuer un service de travail de rue afin de venir en aide à ces personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil juge important de continuer à soutenir certaines démarches en matière de mesures préventives et d'accompagnement qui répondent à des préoccupations d'amélioration de la sécurité et du mieux-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure à nouveau un contrat de service avec cet organisme pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer à l'Écluse des Laurentides un contrat de service pour effectuer un service de travail de rue sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant pour l'année 2023 et de lui verser la somme de 10 000 \$, plus taxes si applicables (poste budgétaire 02-510-00-419), le tout selon les modalités et conditions prévues au contrat de service. Un montant de 3 722,34 \$ est payable par le fonds de criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

Intervention de madame la conseillère Roxanne Lacasse.

CA23 02 043

13.2. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente promotion touristique 2023-2025

CONSIDÉRANT que depuis la pandémie de COVID-19, l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. (TMT) a été dans l'obligation de s'ajuster à de nouvelles réalités et doit continuer à déployer tous les efforts dans la poursuite de son plan de relance et par diverses actions de promotion touristique;

CONSIDÉRANT que les actions de promotion de TMT doivent s'arrimer avec les orientations et objectifs de la mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 ainsi que le Cadre d'intervention touristique 2021-2025 du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-972 pour effectuer ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc, aux termes de laquelle la Ville s'engage à verser une subvention maximale de 880 000 \$, payable en deux versements (poste budgétaire 02-622-00-972), pour la poursuite de son plan de relance touristique et pour des actions en lien avec les orientations et objectifs de la mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 ainsi que du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 (Agir aujourd'hui - Transformer demain) du ministère du Tourisme, selon les termes et obligations précisés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 02 044

13.3. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux accueil touristique 2023

CONSIDÉRANT que la Ville désire continuer à soutenir l'accueil et l'information touristiques, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. doit assurer la gestion administrative et opérationnelle des bureaux d'accueil touristique sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-971 pour effectuer ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir l'accueil et l'information touristiques sur son territoire pour l'année 2023;

De verser deux (2) contributions financières comme suit :

- pour les bureaux situés au Centre-ville et sur la montée Ryan, un montant de 483 987 \$ incluant une augmentation de 3 %, taxes applicables en sus, totalisant la somme de 556 464 \$;
- pour le bureau régional, un montant de 102 107 \$, taxes applicables en sus, totalisant la somme de 117 397,53 \$;

Les montants sont payables selon les modalités de versement précisées à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2023

CA23 02 045

13.4. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des administrateurs aux sièges 1 et 2 de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc;

CONSIDÉRANT que le siège 1 doit être désigné lors d'une année impaire et le siège 2, une année paire;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Tyler Cook par la résolution CA21 12 246;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renommer monsieur Tyler Cook à titre de représentant de la Ville pour occuper le siège 1 au conseil d'administration de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA23 02 046

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe